

MM. Camille Roussel, Victor Duruy, Sully-Prudhomme, à côté desquels avaient pris place MM. le vicomte de Laborde, Garnier, etc.

L'Institut catholique de Paris était au grand complet, ayant à sa tête son recteur, Mgr d'Huissier.

Quarante-neuf archevêques et évêques s'étaient rendus directement à Notre-Dame. Parmi eux on trouve : LL. EE. les cardinaux-archevêques de Toulouse, de Reims, de Rennes, LL. GG. les archevêques de Rouen, de Tours, les évêques de Nantes, d'Airé, de Viviers, de Marseille, de Vannes, d'Evreux, de Bayeux, d'Orléans, d'Amiens, de Rodez, d'Angoulême, de Versailles, de Nancy, de Meaux, de Besançon, d'Angers, d'Autun, etc.

Dans le sanctuaire, autour des cardinaux assistants, sont placés les délégués des chapitres de Viviers et de Tours.

Tout le clergé de Paris était présent, ainsi que toutes les communautés religieuses d'hommes et de femmes.

A dix heures précises, M. l'archevêque de la cathédrale, accompagné des chanoines prébendés et honoraires et de MM. les curés de Paris, a reçu le corps du cardinal, qui a été placé dans la magnifique catafalque construit exprès.

LA MESSE. La messe, célébrée par S. Em. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, a commencé aussitôt.

Après la messe, les cinq absoutes prescrites par le Pontifical ont été données par S. Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims ; S. Em. le cardinal Flacour, archevêque de Rennes ; S. G. Mgr Foulon, archevêque de Besançon ; S. G. Mgr Marchal, archevêque de Bourges, et S. Em. le cardinal Desprez.

Le corps du cardinal Guibert a été laissé dans le catafalque.

A cinq heures du soir, le Chapitre métropolitain a fait la dernière absoute ; après quoi le cercueil a été descendu dans les caveaux, où il a été placé auprès de celui de Mgr Affre.

Les membres de la presse catholique de Paris étaient très nombreux.

L'Association de la presse monarchique et catholique de départements était également représentée, de même que toutes les Clavres catholiques du diocèse.

QUELQUES FAITS. Sur le parcours du cortège et dans plusieurs quartiers de Paris, notamment dans le quartier Saint-Sulpice, beaucoup de magasins étaient fermés et portaient des affiches indiquant que c'était en raison des obsèques du Cardinal.

Un fait touchant : des ouvrières avaient demandé à faire une demi-journée le 14 juillet afin d'avoir la matinée libre aujourd'hui pour pouvoir assister aux obsèques.

S'il n'y avait pas de troupes, il y avait en revanche un service de police absolument remarquable.

M. de Freycinet, qui n'avait pas cru nécessaire d'assister aux obsèques, ni de s'y faire représenter, a regardé passer le cortège des fenêtres du ministère des affaires étrangères.

APRÈS LA CÉRÉMONIE. Mgr Richard, après les obsèques de son prédécesseur, a donné aujourd'hui un grand déjeuner au séminaire de Saint-Sulpice, où étaient invités le représentant du Saint-Père et tous les cardinaux, archevêques et évêques présents à Paris.

A la fin du repas, Mgr Richard a pris la parole pour remercier leurs Eminences et les quarante prêtres présents du pieux empressement qui les avait amenés aux obsèques de celui qui, ainsi que « le guide et le modèle de l'épiscopat français ».

seul point accueillies. Mais par sa lettre du 30 juin M. le Ministre répond que ce n'est là qu'une simple application des dispositions du décret du 25 août 1861 qui ne fait aucune distinction, au point de vue de l'admission temporaire, entre les tissus de laine peignée et ceux qui sont fabriqués avec des fils de laine cardée.

Le Conseil général du Nord, dans sa session d'avril, a émis le vœu que l'attention des Chambres de la région soit appelée sur l'intérêt qu'il peut y avoir pour elles à se concerter sur l'utilité d'encourager l'établissement d'exposition flottante ou de colporteurs ambulants et de provoquer, s'il y a lieu, l'intervention du gouvernement en faveur de cette création.

La chambre de commerce de Roubaix, considérant que l'entreprise des expositions flottantes ou de colporteurs maritimes répond à un besoin de publicité et de propagande commerciale que la concurrence étrangère rend de jour en jour plus impérieuse, déclare donner sa complète adhésion à tous les efforts tentés dans la région, pour la réalisation d'une idée qui lui paraît recommandable à plus d'un titre et qui peut devenir féconde en bons résultats pour les industries si variées du département du Nord.

Le président, A. DELFOSSE.

LETTRES PARISIENNES

On sait que M. de Lesseps avait, il y a un an environ, demandé au gouvernement l'autorisation pour la compagnie du canal de Panama d'émettre des obligations à lots jusqu'à concurrence d'une somme de 400 millions jugée nécessaire pour livrer le canal à la navigation.

M. de Freycinet a envoyé un ingénieur de l'Etat dont on dit le plus grand bien, M. Roussau, à Panama même pour visiter les chantiers, constater l'état d'avancement des travaux et faire une enquête à laquelle la compagnie s'est prêtée de la meilleure grâce.

Ces renseignements pris, et pris sans précipitation puisque l'enquête a duré près d'un an, M. de Freycinet a déposé sur le bureau de la Chambre la demande de M. de Lesseps. Une commission a été nommée qui s'est fait communiquer tous les documents et toutes les pièces, a entendu les ministres, les ingénieurs, puis MM. Ferdinand et Charles de Lesseps, tous sans précipitation, au contraire. Et enfin quand on attendait la discussion publique et le vote qui devait trancher définitivement la question, la majorité de cette commission vient de décider qu'il avait besoin d'un supplément d'enquête et de renvoyer l'affaire après les vacances, c'est-à-dire à une date indéterminée que la compagnie ne pourrait attendre sans préjudice considérable.

C'est en vérité une façon tout à fait parlementaire de traiter les intérêts considérables engagés dans cette entreprise qui a pourtant un caractère national et dont ne peut se désintéresser le pays qui a fourni les premiers fonds et couru les premiers risques.

Nous espérons bien que les 400,000 porteurs de titres du Panama se souviendront de la façon dont les députés républicains traitent leurs intérêts. Ils n'ont pas à attaquer ouvertement la société et ils laissent peser sur elle un vague discrédit contre lequel elle ne peut se défendre directement.

Mais, en revanche, la détermination de M. de Lesseps et sa virile résolution sont généralement approuvées par tous les hommes impartiaux. Il est grand de cette façon de procéder, d'agir, d'administrer, produit un effet favorable car il a raison de ne pas vouloir « livrer son œuvre aux incidents imprévus de la politique et de marcher quand on veut l'arrêter ».

L'émotion des obligations sans lots va se faire incessamment. Nous aurons à revenir sur cette affaire et à discuter les critiques qu'on lui a adressées.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'abondance des matières nous force à s'journer à demain la suite de notre feuilleton

Les délégués du conseil général des chambres syndicales ouvrières (?) de Roubaix doivent se réunir dimanche après-midi pour aborder la question de l'élection au conseil général.

Nous serions curieux de savoir au nom de combien de chambres syndicales et surtout au nom de combien de membres parleront ces « délégués ».

Une série d'adjudications. — Les travaux de construction de maisons d'habitation destinées aux institutions des écoles des rues Turgot, Saint-Vincent-de-Paul et Decroix, ont été adjugés samedi matin, à onze heures, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville. Voici les résultats :

Denier des écoles libres. — On nous demande l'insertion de l'avis suivant : « Madame Bulteau-Lenglet, forcée d'interrompre la souscription remplaçant la vente de Charité pour l'année 1886, prie les personnes qui elle a le regret de ne pouvoir visiter, de bien vouloir lui envoyer leur offrande, rue du Grand-Chemin, 91, avant la fin du mois ».

Les Catholiques du Nord à Lourdes. — Le Comité des pèlerinages demandera à la Compagnie du chemin de fer du Nord, un train spécial qui conduira à Paris les pèlerins de N.-D. de Lourdes.

Brevet supérieur. — Mlle Jeanne Bulteau, de Roubaix, élève du pensionnat des Filles de la Sagesse, à Haubourdin, vient de passer avec succès ses examens pour le brevet supérieur.

Carrousel des Champs-Élysées. — Voici les résultats du carrousel qui a lieu mercredi dernier à l'établissement des Champs-Élysées :

Il y aura, dimanche soir, « grande fête de famille », au Cercle de l'Enseignement mutuel des Travailliers.

Un triste accident est survenu vendredi, à neuf heures du soir, dans la rue de Barbieux. Un journalier, Joseph Desmet, âgé de 42 ans, au service de M. Pontier, marchand de bois, est tombé du haut d'une voiture chargée de planches. Cette chute a déterminé une fracture de la mâchoire et une forte commotion cérébrale. M. le docteur Godefroy a fait conduire aussitôt Desmet à l'Hôtel-Dieu.

Dans la journée de vendredi, la police n'a opéré que trois menues arrestations. Il y a d'abord eu celles de deux jeunes gens : Alfred V... rattacheur et Jules W... journalier. Ils avaient eue une paire de pantalons à l'étalage d'un magasin de la Grande-Rue. Le troisième coupable est un journalier, nommé Paul S..., âgé de 19 ans, qui avait volé... un seuil à immondices. Singulière idée !

Traqués sans cesse par la police, les malheureux créatures qui se livrent au radeolage sur la voie publique, ont choisi maintenant pour théâtre de leurs exploits, ce qui croirait ? le paisible et honnête quartier de la Polenerrie.

Des contraventions dont deux de ces filles ont été l'objet dans la soirée de vendredi, feront certainement réfléchir les autres.

Aviz aux délinquants d'oiseaux ! Cinq gamins qui se livraient à cette opération dans les arbres du square Notre-Dame, ont été, vendredi soir, l'objet de procès-verbaux.

Wattrelos. — Un jeune homme de Roubaix, Heugelier, entra la semaine dernière, le soir, dans un cabaret tenu par le sieur Vanvillerbergie et ayant pour enseigne « la Bonne Bière, au hameau du Sapin-Vert. Un jour d'accord s'y trouvait en compagnie du patron.

Heugelier prit une consommation et sortit. Il avait à peine fait quelques pas, que l'homme à l'accord, qui l'avait suivi à pas de loup, lui assena à différentes reprises, de violents coups de casso-tête et lui défonça la tête.

Des passants attirés par les cris de la victime accoururent. L'agresseur prit la fuite. Quelques minutes plus tard, un attroupement s'était formé en face de l'établissement de Vanvillerbergie, où se trouvait le reçu à la joue un coup de couteau qui fallit lui enlever l'œil droit.

L'enquête démontre que c'est le même individu qui a commis ces deux méfaits.

Hautecens, de Roubaix, a le vin mauvais ; invité la semaine dernière chez un habitant de la Vieille-Place, il remarqua son hôte de son bon air et se crut l'objet de coups plusieurs femmes qui ne lui étaient rien, et en traitant de la même façon deux jeunes gens qui voulaient s'opposer à ses extravagances. Ce n'est pas sans peine qu'on a arrêté ce fou furieux.

Lundi dernier, Charles Van Wombecque, cabaretier au hameau de Hie-Marie, un peu au-dessus du Groupement, était allé vers deux heures de l'après-midi, faire sa sieste habituelle dans une maison inhabitable attenante à la sienne, et que le propriétaire laissait à disposition. Entré sans dans l'estaminet Dubuis Victor et Bogard, qui traversent sa femme senue et lui demandèrent où était son mari. Elle leur renseigna et aussitôt les deux compagnons de courir vers Van Wombecque à coups de talons de bottes. Bogard est le principal inculpé ; il distribua de nombreuses gifles, et la figure du pauvre d'homme se couvrit de plaies. M. Tribou, médecin, lui a prodigé ses soins et prescrit un repos de huit jours. Les deux malfaiteurs ont été arrêtés et rendront compte au parquet de leurs méfaits.

Désiré Florin est le fils de Louis Florin, le frondeur bien connu, actuellement sous les verroux pour rébellion envers la douane. Il est jeune, ennuie, mais a bien profité des principes du poë, qu'il a été, mercredi, l'objet d'un procès-verbal pour ivresse et mépris de loi.

Lannoy. — Un gendarme de Lannoy, M. Morille, vint à Roubaix acheter chez un agent de change deux obligations de 12 francs l'une, signées de M. de Lannoy, qu'on lui en avait donné une de trop, inutile d'ajouter que ce bras de droit de probité de plus à enregistrer, et que le brave gendarme s'est empressé de restituer cette valeur. C'est prêter d'exemple.

Hérin est domestique chez M. Angelo, négociant en graines indiennes à Lille.

Herin est par son patron de toucher quelques factures, il avait en son de remarquer la signature d'accu, pour s'en servir au besoin.

Aussi ne se gêna-t-il pas pour toucher sous un faux nom une facture de 3 francs, provenant de la maison Angelo, tandis qu'il n'avait que le service de ce gendarme. Je ne consentirai de 3 fr. 50, dit-il. Cela sembla louche. Il a fini par avouer. Procès-verbal a été dressé.

Hem. — Jean-Louis Carrette, cabaretier au hameau des Trois-Baudets, possédait six magnifiques poulies de race dont il était fier. Aussi les amateurs de gallinacés comprendront-ils sa douleur quand vint à son lever, qu'un de ses meilleurs poulies fut pour signal le chant du coq. Il courut se pouilliller vite. Les six poulies et le coq avaient été la proie d'un « renard » qui pourrait bien faire connaissance l'un de ces jours avec des verroux plus solides que ceux des pouilliers, car ce n'est pas le premier exploit de ce renard de nuit, et la plainte de J.-L. Carrette a trouvé de nombreux échos dans le voisinage où s'opèrent mutuellement des larcins du même genre.

Société de consommation de Roubaix. — Prix du pain : Gruau (trois livres) 0,57 c.; Blanc (trois livres) 0,50; M'ange (quatre livres) 0,57 c.

Un bien triste accident a douzeureusement impressionné hier après-midi, les habitants du quartier des Phalépiens.

M. Pierre Masure, cultivateur, était occupé à cueillir des cerises dans le verger qu'entoure sa ferme, quand malheureusement l'échelle, sur laquelle il était monté, glissa et M. Masure fut précipité sur le sol la tête en avant. Quand on le releva il était mort, la chute avait déterminé une fracture de la colonne vertébrale. M. Masure était celi bataire, il était âgé de 62 ans.

Affaire Prez. — Nous avons dit, il y a quelques jours, qu'un nommé Camille Dejardin avait été arrêté à Tournai sous la prévention de complicité dans le vol de l'église St-Osyste. Cet individu n'a rien fait. Sur les instructions du Parquet, M. le commissaire de police du 1er arrondissement a entendu hier sept personnes, pour la plupart cabaretiers chez qui Prez a passé, en compagnie de son complice, une partie de la soirée qui a précédé le vol. Ces témoins ont déclaré qu'ils reconnaissent celui qui accompagnait

Prez : ils seront donc probablement confrontés avec le complice présumé, qui se trouve actuellement sous les verroux à Tournai.

Plainte a été déposée par le nommé Pierre Druex, rattacheur, âgé de 23 ans, qui, jeudi à 9 h. du soir, aurait été assailli rue Vandevandev, par cinq individus, dont plusieurs sont connus et qui l'auraient roué de coups.

Chronique électorale. — On nous annonce que M. Testelin, découragé de la tournure que prennent les affaires de son parti dans le Nord, serait décidé à ne plus se représenter au prochain scrutin pour le conseil général dans le canton Sud-Ouest.

Le vieux meneur de l'opportunisme serait guidé, du reste, par un autre préoccupation ; il trouverait que ses anciens sujets deviennent ingouvernables, que l'union se fait moins que jamais chez ses frères ennemis et que les jeunes ambitions viennent trop contrecarrer les plans de son expérience.

C'est, dit-on, M. Carron, conseiller d'arrondissement du canton Sud-Ouest, qui ne doute rien, qui aspirerait à remplacer M. Testelin.

Journaux et publicistes. — Le nouveau rédacteur en chef du Progrès du Nord, M. G. Claude, prend possession par un leading article de ce journal.

Notre confrère se déclare partisan de la politique de Gambetta, et semble indiquer qu'il accentue sa note antirepublicaine. Seulement, nous pensons que M. Claude se croit un peu l'hyperbole permise quand il dit que le parti conservateur commence à recourir à la violence et à l'émeute.

Il sera peut-être difficile de persuader aux gens que le commissaire de police d'Armentières n'est qu'un bonapartiste déguisé, et que les mauvais drôles qui nous lancaient des briques étaient payés par la réaction pour nous assommer.

Dimanche prochain, 18 juillet, à 5 heures, aura lieu à Hippodrome, sous la présidence de Mgr Hasley, archevêque de Cambrai, la distribution solennelle des récompenses aux lauréats des expositions et aux jeunes gens des patronages.

Un jeune et sympathique orateur, M. Garvais, a bien voulu se charger du discours de circonstance.

Brevet de capacité. — Les examens du brevet supérieur (jeunes filles) viennent de commencer à l'hôtel des pompiers. Voici la liste des candidates admises après les épreuves de jeudi :

Miles Leroy, Lhermitte, Masse, Ontreux, Rogeau, Savatte, Swingheudau, Toussaint, Valser, Aglaé Valz, Rosalie Walz.

On obtient la mention de langue anglaise : Miles De Breyne, Broard, Hélou, Herkelbout, Lesingie, Vanlamme, Juliette Petit, Schephaert, Fivéat, Hanout, Destombes, Marthe et Marguerite Daudet, Cou-tenoble, Cochet et Simart.

On obtient la mention de langue allemande : Miles Barossew, Dongny Schoenhaupt, Marie et Lucie Spérier.

Les examens de vendredi ont donné les résultats suivants : Ont obtenu le brevet supérieur : Miles Breyle, Burrossow, Bread, Bulteau, Dalleux, Faucon, Fivéat, Flament, François, Jonquez, Lacroix, Liénard, Moniez, Pruvost, Querrion, Rimebaeville, Richard, Roussel, Tôt, Thedrel, Thiery, Vercelet.

Grande-Fanfare. — La Grande-Fanfare jouera demain dimanche, au jardin de Barbieux, les morceaux suivants :

Première partie. — 1. Allegro militaire, xxx ; 2. L'ovature, ouverture, Cantov ; 3. Le Fils de Canova, duo pour trombone et piston exécuté par MM. Delisse et Petit ; 4. Les Vieux Français, grande valse, Haschen.

Deuxième partie. — 1. Grande fanfare sur Maelzel, Briffaut ; 2. Grand air varié pour basse, exécuté par M. Louis Dassois, xxx ; 3. 8^{me} Régiment de ligne, bolero pour bugle basse, exécuté par M. Emile Wisnard et Louis Dassois, G. Henri ; 4. L'ave de Miel, polka pour piston, exécuté par M. Henri Petit, Lignes.

Mes professeurs de l'occasion pour rappeler les deux concerts que la Grande-Fanfare donnera à Helyot-sur-Mer les 25 et 26 juillet. Les membres honoraires desieux de prendre part à ces fêtes ont pris d'envoyer leur adhésion avant le 23 juillet, à l'Hôtel-des-Pompiers.

Les membres honoraires sont également invités à assister aux répétitions préparatoires qui auront lieu les 21, 22, 23 et 24 juillet.

Lille. — Le concert que la Société symphonique donnera dimanche prochain 18 juillet, au Palais-Rameau, s'annonce comme fort brillant. On y entendra Mme Landouzy, l'excellente cantatrice, professeur à l'École nationale de musique de Roubaix. M. Maire, ancien directeur du Théâtre de Lille, ténor de l'Opéra de New-York, et M. Breyvelde, piston solo des Concerts de Paris.

L'harmonie des Amis-Rouins, dirigée par M. Rey, donnera le dimanche 15 août prochain, au jardin Vanbau, un concert festival, avec le concours de la fanfare l'Union du Nord et de la Grande-Harmonie d'Hélin-Liélard.

Tribunal civil de Lille. Audience du vendredi 16 juillet 1886. M. Baquin, avocat de la ville de Roubaix, a demandé la remise à quinze jours de l'affaire « Ville de Roubaix, Banque de Flandre, et Decrix ».

Une affaire en divorce du genre de celle qui a tant ému le public lillois, il y a un certain temps, s'est plaidée aujourd'hui au tribunal civil de Lille.

Un avocat distingué du barreau de Paris appuie la demande de la femme contre le mari qui est un officier de santé de la région.

Tribunal correctionnel de Lille. Audience du 16 juillet 1886. Présidence de M. Hazou.

Un ex-condamné à la déportation pour ivresse et injures à un agent de police. Pour donner de l'ouvrage à leurs ouvriers privés de travail à la suite de l'incendie de leur établissement, MM. Lorthois de Tourcoing les emploient à raison de 3 francs par jour au déblaiement des débris.

À qui viendrait-il à l'idée de blâmer soit les patrons soit les ouvriers dans cette circonstance ? A personne.

Un radical-socialiste le citoyen Ramon, de Roubaix, qui fut porté au mois d'octobre sur la liste Glad-Moreau, a reproché aux travailleurs incendiaires leur mauvais vouloir.

Celui-ci ont porté plainte à un sergent de ville de Tourcoing qui a dressé procès-verbal. Oubliant tout le respect que l'on doit aux agents de l'autorité, même lorsqu'on a failli être législateur, le contrevenant a été condamné par le tribunal.

Après quelques jours de prison préventive, il est aujourd'hui condamné pour ivresse, à cinq francs et pour injures à 16 francs.

Aviz aux délinquants d'oiseaux. Cinq délinquants de nids d'hirondelle ont été condamnés aujourd'hui à cinquante francs d'amende. Maître Carrié.

CONCORDANCE. Les articles publiés dans cette partie du journal s'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

L'ÉPURATION DES EAUX. Roubaix, le 10 juillet 1886. Monsieur le Rédacteur en chef du Journal de Roubaix, Pour répondre à l'industriel qui signe l'ua des 30 vœux et qui implore l'aide de tous les contribuables, je lui ferai observer que tous les ouvriers, employés et petits rentiers paient à la ville une part des impôts, puisque l'octroi pèse aussi sur eux, pourquoi donc coopéreraient-ils aux frais d'une usine, eux qui ne trouvent pas de bénéfice dans la grande industrie ?

Si ces MM. pensent que l'épuration individuelle serait trop coûteuse, pourquoi ne s'adressent-ils pas pour cette dépense de 600,000 fr. 7 leurs bénéfices réalisés devant certes leur permettre de se syndiquer. Je maintiens donc que ce serait un acte tout à fait arbitraire de la faire supporter à toute la ville.

Il semblerait que, si tous les habitants ne viennent pas à son secours, la grande industrie serait mise en péril et que sa disparition serait une cause de décadence ; je ne vois qu'une objection à cet argument : c'est que la grande industrie n'est venue que de la prospérité de la ville, elle en est la conséquence et non la cause.

Les exemples que cite le signataire prouvent le contraire de ce qu'il avance ; car les usines de Croix, Wasquehal, Dorignies, etc. sont astreintes à l'épuration de leurs eaux industrielles et jamais il n'est entré dans la pensée de leurs propriétaires de s'en faire désintéresser par les habitants de leurs localités. Je pourrais citer qui dépassent annuellement de 50 à 200,000 fr. pour cela, indépendamment des contributions que leur suscite de temps à autre l'administration des ponts-et-chaussées, ou celle de la salubrité.

On parle d'ingratitude, je me demande si cela est sérieux ? En affaires, chacun ne cherche-t-il pas son intérêt ? Ces messieurs en sont, dans le cas présent, la meilleure preuve à donner.

Les eaux de la Lys et le gaz n'ont rien à voir dans la question, ce sont des phrases, rien de plus. En résumé, je me plains à ce que le Préfet n'ait autorisé pas une dépense de 600,000 fr. par la ville aussi mal fondée et dont les frais annuels augmenteraient considérablement l'importance.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée. Un contributeur.

UNE REQUÊTE. Roubaix, le 16 juillet 1886. Monsieur, Vous êtes, me dit-il, conseiller municipal, vous avez aussi des bibis que je connais ; voulez-vous être bien gentil ? priez le fait et cause pour nous auprès des messieurs de l'Hôtel-de-Ville.

Nous nous amusions bien à Barbieux, qui est clairant ; mais impossible de trouver une toute petite place où nous puissions jouer. Si nous restions dans les chemins, le petit caillou nous tème, mais notre bonne nous crie : « Bobé, vous allez vous salir » ! Il serait si facile de nous abandonner un petit coin de gazon parmi ces grands pelouses de Barbieux. Nous prions nous y établir en toute liberté et on serait-ce pas un lieu de réunion où l'on trouverait des petits amis.

Ne serait-ce pas un endroit charmant que le Gazon des Bibés ! J'espère que vos gentils enfants m'appuieront près de vous et que ce n'est pas en vain que je vous embrasse de tout mon petit cœur. MMS.

Tribunal de Commerce de Roubaix. Audience du jeudi 15 juillet 1886. Présidence de M. Henry Bossut, président.

Jugements. Le tribunal rend aujourd'hui son Jugement à propos des réclamations pour jours de planches faites par des bateliers aux délégués de leur chargement. Les marins offrent de prouver que le retard ap-

porté au déchargement provenait du fait des délégués. Suivant le tribunal cette preuve ne peut-être pertinente et admissible que si les bateaux étaient parvenus sur le territoire de Roubaix à l'époque où la mise en demeure a été lancée. C'est la constatation d'une juridiction précédemment établie.

Un sujet d'une census de fonds de commerce le Tribunal dit que la convention ayant été résiliée, les frais d'enregistrement de l'acte doivent être supportés, par moitié, par chacune des parties.

Exposé des causes. L. et Cie contre Leroy. — MM. L. et Cie, libraires à Paris, réclament l'exécution d'une convention qui leur a été remise par M. Leroy de Roubaix, pour la fourniture de livres en nombre indéterminé, devant former un fonds de bibliothèque, moyennant une somme déterminée. M. Leroy ne conteste pas cette somme mais il prétend et il offre d'en faire la preuve par témoins, qu'il avait stipulé verbalement le nombre de 400 volumes, alors que, pour la même somme, on ne lui en avait envoyé que 225. Le tribunal remet l'affaire à huitaine, pour permettre au défendeur de libeller sa formule d'enquête.

Un détail de procédure faut aussi reporter au 22 juillet un procès H. et D. contre B. livraison de marchandises contestée, qui plusieurs fois déjà a été appelée devant le tribunal.

NORD. Nominations ecclésiastiques. — M. Scritte, vicaire à Valenciennes (St-Nicolas), est nommé curé de Ribécourt. M. Chatelet, vicaire à Valenciennes, est nommé vicaire à Valenciennes (St-Nicolas).

Les troubles d'Armentières. — Sous ce titre nous lisons dans la Gazette d'Armentières : Dans le discours que M. Sarrien, ministre de l'Intérieur, a prononcé mardi 14 juillet, à la question de M. Paul de Cassagnac sur les troubles d'Armentières, nous lisons (Journal officiel, 14 juillet, p. 1470) :

« police d'Armentières est venue dire « témoins de la réunion et à lui-même qu'il ne leur « permettait de sortir que deux à deux. « Je ne suis pas absolument sûr sur ce point. « Le commissaire de police d'Armentières n'est « fait... »

C'est l'honorable M. Jean Cordonnier qui a été appelé à parlementer avec le commissaire. Or, M. Jean Cordonnier nous autorise à indiquer le démentie plus formel au commissaire de police d'Armentières. Car le commissaire a dit en propres termes à M. Cordonnier : « de votre part de dire à vos amis que l'ordre est « sorti de la conférence deux par deux, et que, s'ils « persistent à vouloir faire cortège, ils seront chargés » par la gendarmerie. »

Tel est le langage tenu par le commissaire à M. Jean Cordonnier.

M. de Lussac, le commissaire à « ni le fait », c'est à dire plus pour le commissaire, car il manque, ou bien de mémoire, ou bien de bonne foi.

Et quiconque connaît M. Jean Cordonnier sait que M. Jean Cordonnier possède pleinement l'une et l'autre.

Trois individus, arrêtés pour rébellion et violence, à la suite des bagarres d'Armentières, ont été conduits hier de cette ville à la maison d'arrêt de Lille. Ils sont partis d'Armentières sous la garde de plusieurs gendarmes, à six heures 10, et doivent être incessamment jugés.

Un de ces inculpés est venu de Crd du Peuple. Un dernier sorti depuis plusieurs années du service militaire n'a jamais su, depuis lors, trouver d'emploi.

En somme, 13 arrestations ont été effectuées jusqu'à ce jour pour les affaires d'Armentières.

M. Paul de Cassagnac a adressé la lettre suivante au directeur de la République Française :

« Monsieur, « Je vous adresse ce que vous avez à Armentières vous adresse une lettre fusée de tous points et qu'il ne me plait pas d'accepter.

« Je pense, monsieur, que mes affirmations, corroborées par des témoins de Nord, vous paraîtront suffisantes pour que vous ne mainteniez aucune assertion que vous n'avez pu contrôler vous-même. « Je ne suis pas absolument sûr sur ce point, mais mes amis, soit par leur attitude, soit par leurs écrits.

« Je ne suis qu'un ait brandi des cannes et crié : Vive l'Empereur. « Et je me encore que la foule avinée et lâche à qui j'ai eu affaire, se composait de « négociants et de maris » comme le dit votre correspondant, et de maris « Dans l'intérêt même de vos conditionnaires, il n'est pas bon que l'on puisse croire qu'il descend volontiers de l'échafaud et alors même qu'ils en ont été victimes. « Je suis, monsieur, et je m'en doctaire, mais ils ont eu la prudence, le l'ai constaté sans étonnement, de n'y point prendre part eux-mêmes et ce n'est qu'après, qu'ils ont la pensée de s'en donner la triste gloire.

« Quant au « coup de manche à balai » que j'aurais reçu, vous me permettrez de trouver gratuitement outrageante la sanction que vous donnez à cette violation, en le reproduisant.

« J'ignore si vos vœux de ceux qui se laissent traiter ainsi.

« Moi, monsieur, je puis désintéressément servir de cible, ainsi que cela m'est arrivé l'autre jour de gens me tirant des coups de fusil, et de la même façon, soit avec des revolvers, mais je suis comme un chien l'homme qui s'approche à longueur de bâton.

« Et du moment où le héros du « manche à balai » n'est pas mort, c'est que son histoire est fautive et qu'il se vante.

« Je vous demande, monsieur, l'insertion pure et simple de cette rectification à laquelle je tiens et que j'exige de votre journal. « Croyez, monsieur, à mes sentiments très distingués. « M. Paul de Cassagnac. »

Cysoing. — C'est le 18 juillet, qu'aura lieu dans cette ville, le grand Festival international que nous avons déjà annoncé.

Plus de trente-cinq sociétés, parmi lesquelles nous en remarquons plusieurs ayant eu des prix dans les précédentes concours, ont répondu à l'invitation de la commission organisatrice.